

### **Elections 2022**

En référence à la loi sur le statut particulier, les élections du Conseil du Jura bernois (CJB) ont lieu tous les quatre ans, en même temps que le renouvellement général du Grand Conseil. Le Conseil-exécutif a publié ce jour une information brève donnant les premières indications sur les élections qui auront lieu le 27 mars 2022. La nouveauté réside dans le cercle électoral unique ; les 24 membres du CJB seront dorénavant élu·e·s sur l'ensemble du Jura bernois et plus sur les trois anciens districts (Courtelary, La Neuveville et Moutier). Les candidatures doivent être déposées à la Préfecture du Jura bernois à Courtelary jusqu'au 10 janvier 2022 à 12h00. Les formulaires pour les élections sont disponibles à l'adresse suivante : [www.be.ch/elections2022](http://www.be.ch/elections2022)

Le secrétariat général du Conseil du Jura bernois se tient à disposition en cas de questions sur le mandat exercé par les élu·e·s au sein de l'institution et sur le fonctionnement global de cette dernière.

### **Loi sur les routes**

Le CJB a été amené à prendre position sur la modification de la loi sur les routes qui se focalise particulièrement sur l'intégration des itinéraires VTT dans les bases légales cantonales. Ces modifications sont vues d'un bon œil car elles permettent de disposer de soutiens supplémentaires pour ce domaine en pleine expansion. Dans sa prise de position, le CJB a souhaité rappeler que la cohabitation entre les différents usagers des itinéraires constitue un point essentiel pour permettre aux réseaux pédestres et cyclables d'être employés à plein et en bonne intelligence ; les dispositions légales cantonales restant relativement souples quant à l'utilisation de ces sentiers sans systématiquement imposer des interdictions. Le CJB souhaite finalement saluer la participation du canton au financement de différents travaux, tels que la remise en état et le renouvellement de voies cyclables. Ces contributions à hauteur de 40% sont bienvenues mais devront être évaluées dans un second temps afin que cette participation soit suffisante au regard des investissements que ce type d'infrastructures demande.

### **Projets de la Nouvelle Politique Régionale (NPR)**

Sur la base des mesures découlant du projet statu quo+, le CJB est amené à se positionner sur les projets relevant de la Nouvelle Politique Régionale (NPR), les dossiers étant préalablement réceptionnés et analysés par l'Association Jura bernois.Bienne (Jb.B). Durant le mois d'août 2021, le CJB a préavisé favorablement quatre projets qui relèvent de domaines pouvant bénéficier des aides NPR, en particulier les domaines du tourisme et de l'industrie.



## Programmes d'action sociale et programme de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille

Le CJB a pris position dans le cadre de la consultation relative à l'ordonnance sur les programmes d'action sociale (OPASoc) et l'ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF). Dans l'OPASoc, le CJB a particulièrement relevé l'importance du bénévolat, tout en rappelant que certains critères, notamment de qualification, ne doivent pas aller au-delà de ce qui peut être demandé à une personne bénévole. Il est également demandé un délai supplémentaire pour la mise en application des nouvelles dispositions, permettant aux instances concernées de disposer de suffisamment de temps pour la mise en œuvre. Pour ce qui est de l'OEJF, le CJB a notamment relevé que les exigences imposées pour l'ouverture des structures d'accueil extrafamilial sont trop contraignantes et vont parfois au-delà de ce qui est exigé sur le plan fédéral.

### Autres dossiers

Durant les mois de juillet et d'août 2021, le CJB a également :

- accueilli Guy Montavon (PSA), nouveau membre au sein du Groupe autonome ;
- nommé Corentin Jeanneret (PLR) à la vice-présidence de sa commission Institutions ;
- rencontré la Direction de la santé et des affaires sociales en date du 19 août 2021, dans le cadre d'une séance annuelle avec la commission correspondante du CJB ;
- rencontré le Directeur de l'HJB et le Directeur du Pôle santé mentale de l'HJB dans une séance de la commission SSI ;
- pris position sur les modifications de différentes ordonnances, dont l'ordonnance sur le statut particulier, suite à la révision de la loi sur le statut particulier qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- été consulté par la CRT pour les variantes d'horaires sur les lignes 225-226 ;
- publié un [communiqué de presse le 26 août 2021](#) pour présenter trois capsules vidéos en lien avec l'institution et ses activités ;
- publié un [communiqué de presse le 18 août 2021](#) concernant la remise du Prix et des distinctions culturelles du CJB ;
- versé des subventions dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), du Fonds du sport et du Fonds de loterie. Un tableau récapitulatif est proposé sur le site internet à l'adresse suivante <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>

### Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53

*La Neuveville, le 2 septembre 2021*

